

Décision du Président n°DEC2026-10-143

Objet : Demande de subvention - Campagnes d'analyses de substances Per- et polyfluoroalkylées (PFAS) dans les eaux en entrée et sortie de station de traitement des eaux usées et dans les boues

Le Président de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil d'agglomération, de l'élection du Président, des Vice-président(e)s et conseiller(e)s délégué(e)s du 14 avril 2026 ;

Vu la délibération DEL2026-04-097 du 14 avril 2026 portant délégation d'attribution du Conseil d'Agglomération au Président ;

Considérant que Guingamp-Paimpol Agglomération souhaite bénéficier d'un accompagnement financier pour la réalisation des campagnes d'analyses de substances Per- et polyfluoroalkylées (PFAS) dans les eaux en entrée et sortie de station de traitement des eaux usées et dans les boues ;

DECIDE

Article 1 : De solliciter des subventions auprès de l'Agence de l'Eau à hauteur de 50 % du coût de l'opération pour une dépense estimée à 82 132,13 € HT et selon le plan de financement suivant :

Dépenses	En € HT	Recettes	Montant	%
Campagnes	69 727.08 €	Autofinancement	41 066.13 €	50%
Ingénierie	8 494.00 €			
Aléas financiers	3 911.05 €	Subvention Agence de l'Eau Loire Bretagne	41 066.00 €	50%
Coût total du projet	82 132.13 €	Total des recettes	82 132.13 €	100%

Article 2 : De signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision ou d'être représenté pour ces signatures.

Article 3 : La présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil d'agglomération et sera affichée et publiée au recueil des actes administratifs de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Article 4 : La présente décision sera transmise au Représentant de l'Etat ;

Article 5 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

A Guingamp, le 06/10/2026

Le Président
Vincent LE MEAUX

